

Compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2024

Commune de CHARME

Présents : Monsieur Mickaël Audouin, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Madame Chantal Machet, Madame Marilyne Melon, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur William Vénuti (arrivé à 21h15)

Absents excusés : M. Benoit Fradin (Pouvoir donné à M. Jean-Michel Rabioux), M. Louis Moreau.

Secrétaire de séance : Madame Marilyne Melon.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h07

Approbation du PV du conseil du 23 janvier 2024 à l'unanimité (8/8).

I. BUDGET :

A. Budget de la caisse des écoles :

1. Approbation du Compte de gestion 2023 de l'école : Résultats de l'exercice 2023 :

Recettes : 55 001,79 € Dépenses : 43 263,58 € Excédent: 11 738,21 €

Résultats cumulés : 11 738,21 € + 21 095,38 € = 32 833,59 €

Adopté à l'unanimité.

2. Présentation et vote du compte administratif de l'école 2023 :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Recettes : 55 001,79 € Dépenses : 43 263,58 € Excédent: 11 738,21 €

Vote : (le maire se retire conformément à la loi) :

Adopté à l'unanimité.

3. Affectation du résultat : École

32 833,59 € en excédent de l'exercice 2023 reporté sur l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

4. Approbation du Budget prévisionnel de l'école 2024 :

Equilibre à 81 265,59 € avec une subvention communale de 40 000€.

Adopté à l'unanimité.

B. Budget de la commune :

5. Approbation du compte de gestion 2023 de la commune dressé par M. le Receveur:

Investissement : Déficit de - 7 658,27 € Fonctionnement : excédent de 60 923,94 €

Adopté à l'unanimité.

6. Approbation du compte administratif 2023 de la commune :

*** Résultats de l'exercice 2023 pour le budget d'investissement :**

Recettes : 18 191,35 € Dépenses : 25 849,62 € Déficit 2023 de : - 7 658,27 €

Le résultat des années précédentes fait apparaître un excédent de : 10 465,40 €

Résultats cumulés : - 7 658,27 € + 10 465,40 € = 2 807,13 € d'excédent.

*** Résultats de l'exercice 2023 pour le budget de fonctionnement :**

Recettes : 342 894,20 € Dépenses : 281 970,26 € Excédent 2022 de : 60 923,94 €

L'excédent des années précédentes était de 428 565,94 €

Résultats cumulés : 60 923,94 € + 428 565,94 € = 489 489,88 € d'excédent.

Excédent de fonctionnement reporté : 489 489,88 €

Vote : (le maire se retire conformément à la loi) :

Adopté à l'unanimité.

7. Affectation du résultat pour le budget d'investissement :

Pour cette section du budget, il y a :

* un résultat en 2023 de 2 807,13 €, en positif.

* des restes à réaliser en recettes et en dépenses : En recettes : 0,00 €. En dépenses : 5 000,00 €.

Résultats des restes à réaliser : - 5 000,00 € Résultat global : 2 807,13 – 5 000,00 = - 2 192,87 €

* Pour l'exercice 2024, il y a un besoin de financement de 2 192,87€.

Adopté à l'unanimité.

8. Approbation du budget prévisionnel 2024 de la commune :

* Prévisions budgétaires pour le fonctionnement 2024 :

Des lignes sont surdimensionnées pour absorber l'excédent.

Equilibre recettes / dépenses : 777 408,01 € - 691 178,17 € = 86 229,84 € (en excédent)

Adopté à l'unanimité.

* Prévisions budgétaires pour l'investissement : équilibré à 166 771,67 €.

Adopté à l'unanimité.

9. Vote des taux des impôts locaux pour 2024 :

M. le Maire propose, afin de gommer les effets de la revalorisation des bases des impôts directs locaux, prévue à nouveau cette année par l'état, de près de 4%, et après concertation avec la Trésorerie, **de diminuer les taux communaux d'impositions**, qui n'avaient pas été modifiés l'année passée, ni les 3 années antérieures, pour les taxes foncière sur le bâti (TFB : 42,67 au lieu de 44,79%), le non bâti (TFNB : 45,26 au lieu de 47,50%), la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (THRS : 15,72 au lieu de 16,50) et la cotisation foncière des entreprises (CFE : 21,14 au lieu de 22,19%). Le produit fiscal attendu serait alors de 191 156 au lieu de 200 648, soit une baisse de recettes, somme toute modeste, de 9 492€.

Adopté à l'unanimité.

10. Vote des subventions communales 2024 : Pour un total de : 28 274 € ; Écoles et collège : 1 570 €.

Adopté à l'unanimité.

11. Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : 3 264 €.

Adopté à l'unanimité.

12. Cotisations diverses : 310 € Participations intercommunales : 24 700 €.

Adopté à l'unanimité.

13. Vote du taux de fongibilité des crédits :

La M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement. Ainsi le conseil peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel. Pour ce faire il convient de fixer par section le pourcentage qui ne doit pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative. L'ordonnateur devra à la réunion suivante informer son conseil des virements réalisés.

L'intérêt de cette procédure est moindre en section de fonctionnement dont les prévisions sont très larges. Après en avoir délibéré, le conseil autorise l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 0 % ; Section d'investissement : 7,50 %

Adopté à l'unanimité.

II. DELIBERATIONS

14. Création d'un CDD « Accroissement temporaire d'activité » :

Suite à la démission de l'agent Sébastien Houssin, affecté aux services techniques et en raison de la charge de travail en espaces verts en plus de l'entretien général des bâtiments et de la voirie, il apparaît nécessaire de créer un poste « Service technique entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie », sur un contrat CDD « Accroissement temporaire d'activité » de 6 mois, renouvelable dans la limite de 1 an sur une période de 18 mois, pour 15h/35, fonctions qui peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332.14 du CGFP.

Le Maire propose donc de recruter, suite à un entretien favorable, sur 3 candidats, M. Mickaël JOUZIER, demeurant à Aunac, dont la candidature a été relayée par la CDC, (engagé par ailleurs par la Mairie d'Ébréon pour 20h/35), sur un contrat CDD de 6 mois renouvelable du 02/04/2024 au 31/10/2024 pour 15h/35 / semaine.

Adopté à l'unanimité.

15. Vente du véhicule Citroën C15 trop âgé :

M. Geoffrey LEGRAND de St Preuil (16), propose d'acheter, pour un montant de 300€, le véhicule Citroën C15, utilisé principalement pour le transport des repas de l'école et les achats des denrées alimentaires, remplacé en raison de son grand âge par le Renault Kangoo.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Remerciements : Nous avons reçu des remerciements de plusieurs administrés pour le repas des aînés (qualité du repas et des animations) et pour l'atelier déco du 23 mars de la Commission « vie locale » organisé par Marilyne, bien secondée par les agents Diana et Babette.

2. Cérémonie commémorative du 19 mars 1962 : Maîtresse Caroline était très satisfaite et les enfants fiers d'avoir été associés à cet événement, et nous également. À renouveler éventuellement.

3. Recours au service « Assistance intérim » de l'ATD16 : pour remplacer momentanément un agent technique en arrêt de maladie prolongé : M. Sylvain GOUGEARD, demeurant à Charmé, qui a de l'expérience dans ce domaine, est donc engagé pour un mois, éventuellement renouvelable, à raison de 20h/35 par semaine.

4. Numérisation de l'état civil : Étant donné les risques d'usure ou d'altération des registres mais également le risque de leur disparition en cas d'incendie, il serait prudent d'envisager leur numérisation. Nous avons une proposition de l'ATD pour cette opération. À étudier prochainement.

5. Numérisation des voies communales : Le travail se poursuit avec l'ATD. Nous avons reçu des documents à vérifier. Réponse à donner avant le 18 avril.

6. Élaboration de la Banque d'adressage locale (BAL) : Nous allons sans doute décider de faire l'acquisition du logiciel proposé par l'ATD16 (environ 500€) pour nous simplifier le travail au départ.

7. Prime de pouvoir d'achat (PPA) : Suite à la réponse favorable du C T du Centre de Gestion, nous allons pouvoir voter cette prime pour les agents au prochain conseil.

8. Projets en cours d'étude :

- Sécurisation de la vitesse sur la RD 736 à l'entrée sud de commune : les possibilités les mieux adaptées sont en cours de réflexion en collaboration avec l'ADA. Il apparaît judicieux de régler en même temps le problème récurrent de l'évacuation du pluvial côté maisons.

- Aménagement de la Place de la Liberté en cours de réflexion : nous avons déjà un devis.

- Implantation d'une bâche incendie à Husson : les démarches se poursuivent et les devis arrivent. Reste à déterminer le lieu exact.

Fin de la réunion à 22h07

Prochain conseil municipal à 20h, le mardi 23 avril 2024.